

**RAPPORT DU JURY DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION DE L'ETAT
MINISTERE DE LA JUSTICE
SESSION 2023**

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat – session 2023, s'est déroulé pour le compte du ministère de la justice du 17 au 20 octobre 2022 à Paris.

Le jury comprenait outre la présidente, administrateur de l'Etat, 24 membres, issus des corps suivants : administrateur de l'Etat, administrateur territorial, magistrat, attaché, directeur des services de greffe judiciaires, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation ainsi qu'un directeur d'hôpital honoraire, délégué du procureur.

Le jury était composé de 8 sous-commissions de 3 membres chacune. L'égalité de traitement, les questions posées aux candidats et les règles de notation ont fait l'objet de consignes établies collégialement au cours de 2 journées de regroupement du jury les 29 et 30 septembre 2022.

Le jury exprime ses plus vifs remerciements aux cadres et gestionnaires du bureau concours, sous l'autorité du sous-directeur des parcours professionnels, pour leur soutien constant avant, pendant et après les épreuves.

L'objectif de ce rapport est, par son caractère volontairement synthétique et didactique, d'être d'une lecture simple et rapide pour les candidats qui passeront ou repasseront le principalat au titre de la prochaine session afin qu'ils puissent, avant de débiter la préparation, se remémorer pourquoi ils présentent cet examen professionnel et comment il est souhaitable qu'ils se préparent au regard de la nature de l'exercice et des attentes du jury.

En d'autres termes, un candidat qui sait pourquoi il passe cet examen professionnel, qui est en mesure de se projeter dans le nouveau grade qu'il souhaite obtenir, qui sait exposer de façon intelligible et incarnée son expérience et sa pratique professionnelle a déjà fait une grande partie du chemin.

Le présent rapport vise cependant à rappeler que, s'agissant d'accéder à un grade d'avancement, dans un corps interministériel, accessible après plusieurs années d'expériences professionnelles, au titre du ministère de la Justice, un certain nombre de connaissances, de savoirs être, de réflexes professionnels ne pourront qu'être considérés comme acquis.

Le rapport enfin, en explicitant la manière de travailler du jury, incite à « dédramatiser » l'entretien qui doit être conçu comme un moment privilégié d'échange pour chaque candidat, une occasion de partager et valoriser son parcours ainsi que l'ouverture à son environnement et non comme un moment de contrôle de connaissances où l'on peine à restituer des informations apprises pour l'occasion.

I) Le cadre de l'examen professionnel, son objectif pour le ministère

Aux termes de l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys, le cadre de l'examen du « principalat » est le suivant :

- ⇒ reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle sur la base du dossier fourni par le candidat;
- ⇒ apprécier les motivations, les aptitudes au management, les capacités du candidat à évoluer dans son environnement professionnel et à exercer les missions dévolues aux attachés principaux d'administration.

Pour le ministère qui l'organise, pour les candidats, pour la fonction publique, l'examen professionnel du principalat est avant tout **un exercice de préparation de l'avenir**.

Cet examen professionnel permet de reconnaître, au travers de l'accès à un grade, des attachés motivés pour approfondir et consolider leur parcours en se confrontant à des défis nouveaux et / ou de plus grande ampleur et / ou dans des environnements différents et / ou en faisant évoluer leurs connaissances tout en prenant appui sur leur expérience déjà acquise.

L'obtention du principalat est à la fois la reconnaissance de ce que chaque candidat a su tirer de son parcours professionnel, si possible diversifié et caractérisé par des prises d'initiatives, mais c'est également le signal donné aux lauréats qu'ils ont démontré, au travers de leur dossier et par leur prestation orale, les aptitudes, le potentiel, pour **prendre un nouvel élan dans leur carrière**.

L'épreuve du principalat est un outil de sélection grâce auquel le ministère de la justice se dote de cadres supérieurs capables d'évoluer dans un environnement complexe, de développer une pensée autonome et assumée, d'approfondir les sujets qui leurs seront confiés et de proposer des solutions innovantes.

Tout en replaçant leurs missions dans la perspective d'une action publique plus large, ces cadres doivent se montrer aptes à défendre les positions de leur service en intégrant, le cas échéant, la possibilité de compromis.

L'accès au grade d'attaché principal ne doit en aucun cas être considéré comme résultant d'un automatisme. Si tel a été le cas, cette posture a été très défavorable au candidat. Elle laissait entendre qu'il n'était pas utile de se projeter ou même d'avoir réfléchi à son avenir.

II) Les principaux conseils aux candidats

Le RAEP :

Le dossier RAEP permet de mettre en lumière les acquis de l'expérience professionnelle des candidats. Ils y exposent la méthodologie qui a été la leur dans la conduite d'un projet ou d'une action qu'ils ont mené ou auquel ils ont contribué, les difficultés qu'ils ont rencontrées et les enseignements qu'ils en ont tirés.

Le dossier RAEP permet au jury de préparer l'entretien en approfondissant avec le candidat les informations mises à sa disposition. Plus le dossier est riche et expose concrètement ce qu'a fait le candidat, comment il l'a fait, comment il s'intègre dans son environnement (travail avec ses collaborateurs, sa hiérarchie, les partenaires, etc...), plus le jury dispose d'un matériau pertinent pour prolonger avec le candidat, lors de l'entretien, un échange sur ses acquis, ses aptitudes, sa compréhension des enjeux.

Un dossier riche ne signifie pas un dossier volumineux. Si des pièces y sont jointes, elles doivent avoir une vocation d'illustration, si elles sont techniques, leur intérêt doit être explicité.

La construction du dossier RAEP, son caractère synthétique, son intelligibilité, la pertinence des exemples choisis sont une illustration des compétences qu'il a vocation à mettre en lumière. Comment prétendre avoir acquis une capacité de synthèse en remettant un dossier de 50 pages ?

L'exposé de 10 minutes :

L'exposé oriente les questions du jury en complément de l'étude du RAEP. Il indique le niveau d'expression et de structuration de la pensée du candidat, il permet de mesurer sa capacité à s'exprimer « sous pression » en public.

Des transitions claires, des exemples précis, des jugements personnels étayés d'illustrations documentées sont autant d'arguments forts au service d'une pensée structurée. L'exposé met en lumière la capacité d'interrogation, de curiosité intellectuelle, d'autocritique du candidat. Il rend compte de son aptitude à convaincre, il témoigne de l'habilité à orienter les interrogations et la curiosité du jury.

Les candidats doivent en conséquence faire l'effort de s'écarter de leur RAEP ou bien de n'en faire état que pour approfondir et illustrer leurs propos.

Le respect des 10 minutes au maximum est un point important. Le temps imparti est suffisant pour développer un véritable exposé et permettre au candidat de démontrer ses qualités, sur le fond comme la forme. Ne pas faire usage des 10 minutes ou n'avoir pas conclu à l'issue des 10 minutes n'atteste pas tant du non-respect d'une consigne que de l'incapacité à maîtriser le temps, compétence pourtant indispensable pour un cadre au quotidien.

Bien préparer cette présentation sans pour autant la réciter est donc le conseil cent fois réitéré de nouveau fait aux candidats.

Après l'exposé :

A l'issue de l'exposé de 10 minutes et pour les 20 minutes restantes, le jury a construit son questionnaire par cercles concentriques.

Dans un premier temps, à partir de l'exposé du candidat et de l'examen de son RAEP, le jury approfondit et vérifie les connaissances de l'environnement professionnel proche, des organisations dans lesquelles le candidat a travaillé et des champs professionnels abordés. Il oriente ses questions afin de permettre au candidat de préciser son rôle et son rattachement à une équipe, à une hiérarchie et vérifier sa capacité à inscrire son action dans la durée - en directionnel, ministériel, voire en interministériel.

Dans un second temps, des questions permettent d'apprécier pour chaque candidat son ouverture sur les grands thèmes d'actualité du ministère et de la fonction publique. La consultation des sites suivants tout au long de la préparation est recommandée :

- ⇒ Le site internet du ministère de la justice : dossiers de presse thématiques synthétiques et visuels (PLF, chiffres clefs, politiques et mesures sectorielles, etc...)
- ⇒ Le site du gouvernement en particulier pour les comptes rendus du conseil des ministres
- ⇒ Les sites de la Cour des comptes, de l'Assemblée nationale, du Sénat
- ⇒ Les productions de la Documentation française (collection « Formation Administration concours »), tout particulièrement : « L'épreuve de QRC aux concours » et « Les politiques publiques »
- ⇒ Le site vie-publique.fr en particulier pour la bibliothèque des rapports publics

- ⇒ Le site Acteurs publics
- ⇒ Pour ceux qui peuvent y avoir accès, le BQ (Bulletin quotidien)
- ⇒ Lecture régulière des pages Opinions ou Débats des quotidiens nationaux

Au-delà de ces sites qui recueillent de façon exhaustive l'actualité administrative, le candidat est encouragé à faire preuve de curiosité en suivant, notamment via la presse généraliste, les grands débats d'actualité susceptibles d'être abordés oralement car impactant l'action publique, donc celle des ministères.

Enfin, un troisième et dernier temps permet d'orienter l'échange sur les motivations, le projet professionnel, les mises en situation. Concernant ce dernier point, il n'y a pas de bonne ou mauvaise réponse attendue. Ce sont les réflexes managériaux qui sont appréciés par le jury. Ce qui ne veut pas dire qu'il faille obligatoirement disposer d'une expérience de management pour réussir l'épreuve. Afin de redonner de la spontanéité à cet exercice, une même question a été posée à chaque candidat : « quelle est la plus grande difficulté professionnelle à laquelle vous avez dû faire face ? ».

III) Le fonctionnement du jury :

Le jury poursuit un but unique : permettre la valorisation de chaque candidature. Pour atteindre cet objectif, il se dote d'outils et d'un mode de fonctionnement garantissant une stricte équité de traitement entre les candidats.

Lors de son analyse du RAEP en vue de préparer l'entretien, lorsqu'il écoute la présentation introductive des candidats et enfin tout au long de l'oral, le jury met tout en œuvre pour permettre aux candidats de démontrer leurs aptitudes. Toutes les questions posées, les thèmes abordés, les mises en situation choisies poursuivent un unique objectif : donner le maximum de chance aux candidats de convaincre.

L'autre préoccupation majeure du jury, outre la valorisation des candidats, est le respect de la stricte équité.

En amont de la tenue des entretiens, le jury, lors de deux journées de regroupement, s'est accordé sur un cadre commun pour les entretiens qui s'est traduit par la constitution d'outils d'analyse des RAEP, d'une trame d'appréciation des entretiens ainsi que de questions et thématiques à soumettre aux candidats.

Lors du déroulement des épreuves orales, à l'issue de chaque journée d'entretien, une réunion de coordination avait lieu entre la présidente, le vice-président et les référents désignés de chaque sous-commission.

La multiplication des échanges informels entre les sous-commissions, la présidente et le vice-président, ces retours d'expérience quotidiens ont permis d'établir une communauté de jugement, condition essentielle à l'équité et la sécurisation des travaux. Ces échanges ont notamment eu pour objectif de s'accorder sur le fait de ne pas chercher à piéger les candidats mais à les valoriser dès lors que ceux-ci parvenaient à saisir les opportunités qui leur étaient présentées (et qui débutent dès la constitution du dossier RAEP qui doit être un vrai moment de réflexions du candidat sur le sens donné à son parcours).

Par ailleurs, la constitution du jury à la fois équilibrée et ouverte témoigne du souci du ministère d'associer la part la plus large possible de ses corps propres à la sélection de ses futurs cadres administratifs supérieurs. Elle mêle également des membres en poste en administration centrale et en services déconcentrés dont les visions sont très complémentaires et nécessaires pour s'équilibrer.

Le bureau des concours a enfin veillé à ce que les membres du jury n'aient pas à évaluer d'anciens collègues ou d'agents avec lesquels ils auraient pu avoir des relations de travail. Malgré ces précautions, si cette situation a pu se produire, le membre de jury concerné s'est abstenu de poser des questions.

IV) Les constats 2022 sur les prestations des candidats : points forts / points à améliorer.

RAEP

Le jury a regretté que de nombreux dossiers soient très descriptifs et trop techniques, qu'ils manquent de prise de hauteur. Ils ne paraissent pas de nature à incarner les compétences professionnelles qui étaient énumérées par les candidats sans être rattachées à des exemples concrets et précis.

Trop souvent, le projet professionnel des candidats dans le cadre de l'accès au principalat n'était pas suffisamment clair ni forcément en cohérence avec le parcours, sauf à considérer qu'il s'agit d'une évolution normale de la carrière d'un attaché.

La situation figurant en fin de RAEP a été rarement explicitée, apparaissant trop souvent comme un descriptif d'une action réalisée plus qu'une analyse a posteriori de choix de méthode ou stratégie.

Enfin, certaines thématiques n'apparaissent que très rarement : collège de direction, usager service public, transversalité opérationnelle, outils de suivi et contrôle d'activité, prévention des risques, évaluation des personnels, plan de formation, prospective évolution des pratiques professionnelles.

L'épreuve orale :

Les candidats qui se sont distingués ont maîtrisé les codes de l'exercice : exposé percutant, intelligemment illustré, bien articulé, maîtrisé avec le souci constant de replacer l'action individuelle dans un collectif administratif (section, bureau, sous-direction, service, direction, ministère, fonction publique,). Ils ont su également exprimer la réalité de leur motivation à l'accès à un grade supérieur. Nombreux, passionnés par leur métier, souhaitent pouvoir s'ils étaient promus apporter une réelle plus-value dans leur service, département ou direction ce qu'ils ont très bien expliqué. Ils démontraient en cela une réelle capacité de projection.

Les candidats qui ont obtenu des résultats plus modestes se sont appuyés sur des connaissances encore trop fragiles ou, lorsque les connaissances étaient acquises, ne sont pas parvenus à prendre de la hauteur par rapport à ces informations. Les compétences explicitées dans le RAEP n'ont pas été reprises spontanément au cours des échanges avec le jury.

Pour ces candidats, certaines thématiques n'apparaissent pas suffisamment maîtrisées comme : organisation du ministère, actualités du ministère, interactions entre bureaux, politiques du ministère dans une approche inter ministérielle. Encore une fois, sans que l'examen soit un test de connaissances administratives, un socle minimal d'éléments est attendu, sans quoi la capacité de prise de hauteur ne saurait être démontrée.

Le mode projet est souvent cité sans lisibilité des process, acteurs et intérêt.

Les candidats qui n'ont pas réussi l'examen, n'étaient souvent pas en mesure de présenter des exemples concrets personnels permettant de servir de liens entre connaissances / compétences dites et expériences. Les entretiens se trouvaient, en conséquence, parfois, être des « ping-pong » entre questions et réponses.

Lors de propositions de mises en situation, celles-ci ont trop souvent insuffisamment été mises

en lien avec les compétences attendues du principalat.

Enfin, nombreux sont les candidats qui se sont limités à des propos purement descriptifs. Peu de réponses étaient problématisées. Se situer dans son environnement professionnel et ministériel n'est pas une évidence pour les candidats, ce qui est problématique lorsqu'on aspire à devenir attaché principal. Le jury a, souvent été frustré par cette incapacité du candidat à s'intéresser à la place de son service, de son administration dans la « cité », à présenter l'utilité de son rôle et de son action.

La non-sélection au titre de l'examen du principalat des attachés du ministère de la Justice de 2023 ne doit pas être perçue comme un échec définitif. Plusieurs lauréats se sont ainsi présentés à cet examen à plusieurs reprises avant d'être reçus. C'est la preuve qu'il importe de faire preuve d'abnégation et surtout de bien saisir les tenants et aboutissants de l'exercice. De nombreux candidats parmi les personnes auditionnées n'ayant pas été in fine sélectionnés ont tout à fait le potentiel pour réussir à terme l'examen. Le Jury encourage ainsi pleinement celles et ceux qui sauront prendre la pleine mesure des attendus à se présenter à nouveau à l'examen du principalat des attachés du ministère de la Justice de 2024.

V) Les statistiques 2023

26 avancements de grade ont été actés. Les notes des 114 candidats auditionnés se sont échelonnées de 4 à 18,5. La barre d'admission se situe à 16 et la moyenne s'établit à 16,9.

ANNEXES STATISTIQUES

➤ Répartition par sexe 2023

Population	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	66	122	188
Retour RAEP	44	89	133
Présents	41	73	114
Admis	8	18	26

Répartition en pourcentage par sexe des lauréats: vision des derniers exercices

%	2019		2020		2021		2022	
	H	F	H	F	H	F	H	F
Présents	42	58	39	61	40	60	31	69
Admis	43	57	41	59	48	52	33	67
DELTA présents/admis	1		2		8		2	

➤ Taux de réussite 2023

Le nombre d'avancements (26) est en augmentation par rapport à l'année dernière (+2). Le jury a déclaré admis 26 candidats à l'issue des épreuves orales. Le taux de réussite (rapport entre le nombre de lauréats et le nombre de candidats présents aux oraux) s'élève à 22,80%. Il s'agit du taux de réussite le plus favorable des 5 dernières sessions.

Taux de réussite				
------------------	--	--	--	--

2019	2020	2021	2022	2023
18,10%	18,60%	19,80%	20,30%	22,80%

➤ Répartition par échelon 2023

2019		2020	
Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis	Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis
5 ^{ème} échelon obtenu durant l'année de l'examen	7	5 ^{ème} échelon obtenu durant l'année de l'examen	1
5 ^e	7	5 ^e	12
6 ^e	0	6 ^e	5
7 ^e	5	7 ^e	0
8 ^e	2	8 ^e	1
9 ^e	0	9 ^e	1
10 ^e	0	10 ^e	1
11 ^e	2	11 ^e	1

2021		2022	
Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis	Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats admis
5 ^{ème} échelon obtenu durant l'année de l'examen	4	5 ^{ème} échelon obtenu durant l'année de l'examen	2
5 ^e	5	5 ^e	7
6 ^e	6	6 ^e	4
7 ^e	4	7 ^e	3
8 ^e	2	8 ^e	3
9 ^e	2	9 ^e	1
10 ^e	0	10 ^e	2
11 ^e	0	11 ^e	2

2023	
Echelon détenu l'année de l'admission	Nombre de candidats
5 ^{ème} échelon obtenu durant l'année de l'examen	2
5	7
6	6
7	4
8	3
9	2
10	1
11	1
	26

➤ Répartition par directions 2023

Répartition par direction

Répartition par direction	2023
	Admis
DAP	9
DSJ	4
PJJ	3
SG	8
DACG	0
ENG	1
IGJ	1

26

➤ Répartition par âge 2023

Répartition par âge			
2023			
Age	H	F	Total
32	1	2	3
33	0	1	1
34	1	1	2
35	0	2	2
36	0	0	0
37	1	0	1
38	0	0	0
39	1	2	3
40	0	1	1
41	0	3	3
42	0	0	0
43	1	0	1
44	0	1	1
45	0	0	0
46	1	0	1
47	0	1	1
48	0	0	0
49	0	0	0
50	1	0	1
51	0	1	1
52	1	0	1
53	0	0	0
54	0	0	0
55	0	1	1
56	0	0	0
57	0	0	0
58	0	1	1
59	0	1	1
60	0	0	0
Total	8	18	26
Moyenne d'âge	42	42	42

L'amplitude des âges des lauréats pour l'EP 2023 s'étend de 32 à 59 ans. La moyenne d'âge de ces mêmes lauréats est de 42 ans et reste identique à celle de 2022.

➤ **Nombre de passages de l'examen par candidat**

Pour l'examen 2023 73% des candidats n'avaient pas présenté l'examen plus de deux fois. Cette statistique est fluctuante mais se situe toutefois tous les ans au-delà des 2/3 des lauréats.

2019		2020		2021		2022	
nombre de passages	Admis	nombre de passages	Admis	nombre de passages	Admis	nombre de passages	Admis
1	16	1	8	1	13	1	17
2	6	2	9	2	3	2	5
3	1	3	2	3	3	3	1
4	0	4	3	4	4	4	1
5	0	5	0	5	0	5	0
Total	23	Total	22	Total	23	Total	24

2023	
Nombre de passages	Admis
1	12
2	7
3	5
4	2
5	0

Christine JEANNIN, Présidente du jury

